

Email : [contact@course-grapille.org](mailto:contact@course-grapille.org)  
Tél : 07.82.66.59.65

## Course nature de la Grapille 2022

Le 06 novembre 2022  
à TORPES (25)



### REGLEMENT

- **Article 1** : La course nature de la Grapille est une course pédestre organisée par l'association « La Torpésienne ». Elle est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, **autorisation parentale obligatoire pour les mineurs**.
- **Article 2** : l'Association « La Torpésienne » a souscrit une assurance responsabilité civile, contrat n° 2244756H. MAIF.  
Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, sous réserve d'y avoir souscrit. Les autres participants s'assureront personnellement et prendront sous leur responsabilité tout accident de santé pouvant être dû à la suite directe de l'épreuve. Les organisateurs rappellent aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du Code du Sport).
- **Article 3** : La course nature de la Grapille est une course pédestre disputée sur routes, sentiers et chemins balisés pour des parcours de 7 km (course ouverte aux cadets, juniors, seniors et masters ; 5 km pour les minimes) et 13 km (course ouverte aux juniors, seniors et masters). Les courses jeunes gratuites se tiennent l'après-midi.  
Toutes les courses partent et arrivent au droit de la salle polyvalente de Torpes. Les distances indiquées sont approximatives.
- **Article 4** : Le nombre de coureurs est **limité à un total de 500 sur les courses du matin** ; 400 pour celles de l'après-midi.  
**Attention, les inscriptions seront closes dès que le nombre maximal de coureurs sera atteint.**
- **Article 5** : Droits d'inscription : 9 € pour le parcours de 7 km, 13 € pour le parcours de 13 km. Courses jeunes gratuites y compris le 5 km du matin.
- **Article 6** : Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

- **Article 7** : Il est proposé 2 ravitaillements pour les courses du matin (1 devant la salle polyvalente à l'arrivée et 1 sur la partie commune aux trois parcours).
- **Article 8** : La participation aux épreuves est soumise à la fourniture obligatoire :
  - soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
  - soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, **la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** ;
  - soit d'un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.  
Tout participant étranger majeur devra également fournir un certificat daté, signé et authentifiant le médecin, rédigé en langue française ou accompagné d'une traduction en langue française.

L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

**Rappel : aucun certificat médical ne sera délivré sur place, par le médecin de la course.**

Cet article ne concerne pas les jeunes coureurs nés à partir de 2012 (poussins et école d'athlétisme) car ces courses ne sont pas chronométrées.

Néanmoins, les organisateurs incitent fortement les parents à faire examiner leur enfant par un médecin afin de détecter d'éventuelles contre-indications à la course à pied.

- **Article 9** : Inscription aux courses et épreuves du matin et de l'après-midi uniquement en ligne sur le site : <https://taktik-sport.com>  
Date limite des inscriptions : jusqu'au **31 octobre 2022 inclus\***.
  - \* **Attention, les inscriptions pourront être closes avant cette date dès que le nombre maximal de coureurs sera atteint.**
- **Article 10** : Les dossards seront retirés à la salle polyvalente, soit la veille de la course de 16h00 à 18h30, soit le jour de l'épreuve à partir de 08h00.
- **Article 11** : Le dossard doit être fixé de façon visible (torse) sur le coureur (l'organisation ne fournit pas d'épingles à nourrice).
- **Article 12** : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'échange de dossard est également interdit, y compris avant le départ de la course.

- **Article 13** : Tout coureur franchissant la ligne d'arrivée sans puce ne sera pas classé. De plus, toute perte de puce sera facturée 10 €. En cas d'abandon, le coureur doit en informer l'organisateur et déposer, ou faire déposer sa puce à l'arrivée.
- **Article 14** : Le départ de l'épreuve 7 km (et 5 km) sera donné à 09h30. Le départ de l'épreuve 13 km sera donné à 09h40. Les courses jeunes débiteront à partir de 13h45.
- **Article 15** : En cas de mauvais temps, ou de parcours devenu impraticable ou dangereux du fait de causes extérieures à l'épreuve, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de modifier son parcours.
- **Article 16** : Tout participant faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié (Aucune réclamation possible). Aucun remboursement ne sera effectué (Les coureurs peuvent venir chercher leur lot).
- **Article 17** : Le port des bâtons n'est pas autorisé.
- **Article 18** : L'accompagnement des coureurs par des vélos (ou autres moyens de locomotion) ou animal est strictement interdit.  
Le parcours est interdit aux personnes sans dossard.
- **Article 19** : La compétition se déroule essentiellement sur chemins en milieu naturel et sur voies fermées à la circulation. Toutefois, des traversées de routes et carrefours ouverts à la circulation seront réalisées avec la présence de signaleurs. Sur les rares portions ouvertes à la circulation, le concurrent devra se conformer au code de la route. Les coureurs n'ont pas priorité sur les voitures sur ces voies publiques. Des serres files sécuriseront la course et assureront le dé-balisage à l'avancement.
- **Article 20** : Le service médical est assuré :
  - Pendant les courses du matin :
    - Par un médecin.
    - Par un poste de secours principal de la Croix Rouge, installé dans une salle avec accès depuis l'arrière du bâtiment de la salle polyvalente.
    - Par une équipe d'intervention de la Croix Rouge avec son véhicule installé en un point du parcours.
    - Par un véhicule ambulance de type B de la société VAUBAN avec son équipage.
  - Pendant les courses de l'après-midi :
    - Par un médecin.
- **Article 21** : Les résultats seront publiés sur le site internet de l'épreuve et de la FFA. Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

- [Article 22](#) : De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.
- [Article 23](#) : Possibilité de faire garder gratuitement son sac (sans objet de valeur). L'organisation se décharge de toute responsabilité en cas de vol.
- [Article 24](#) : La remise des prix se fera à partir de 11h00 à la salle polyvalente ou à l'extérieur selon les conditions climatiques.  
Un lot souvenir sera offert à chaque participant.
- [Article 25](#) : Récompenses :

Un lot sera attribué au club ou à l'association la plus représentée sur l'ensemble des deux courses du 7 km et du 13 km.

La présence des participants récompensés est obligatoire pour récupérer le prix. En cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation.

Course de 13 km :

- Prime pour les 3 premiers et les 3 premières du classement scratch.
- Lot, coupe ou médaille au premier H & F de chaque catégorie. Pour les Masters, lot pour M0, puis par tranche de deux catégories (M1+M2, M3+M4, M5+M6) et pour M7et plus. Pas de cumul de classement scratch et catégorie.

Course de 7 km :

- Lot, coupe ou médaille aux 3 premiers du classement scratch H & F.
- Lot, coupe ou médaille au premier H & F de chaque catégorie. Pour les Masters, lot pour M0, puis par tranche de deux catégories (M1+M2, M3+M4, M5+M6) et pour M7et plus. Pas de cumul de classement scratch et catégorie.

Course de 5 km (Minimes) : Un lot au premier H & F.

Les organisateurs :

Eric BOYARD et Guillaume LANAUD LECOMTE